



Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2023-159

Arrêté relatif au remplacement temporaire de M. BOLO dans ses délégations de fonction et de signature

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et du n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents,

Vu l'arrêté n°2022-430 du 9 juin 2022 portant délégations de signature en matière de polices spéciales,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

Arrête

Article 1.

M. Pascal BOLO, 11ème vice-président, est temporairement remplacé par M. Robin SALECROIX, 14ème vice-président, du 25 au 28 décembre 2023 inclus, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées :

- par l'arrêté n°2022-430 du 9 juin 2022 (et ce par dérogation aux dispositions de l'article 8 dudit arrêté),
- par l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 (et ce par dérogation aux dispositions de l'article 3 dudit arrêté).

Article 2

Toutes les dispositions de l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 et de l'arrêté n°2022-430 du 9 juin 2022 précités non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3.

M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **22 DEC. 2023**

La Présidente,



Johanna ROLLAND

Mis en ligne le 22 décembre 2023